



RAPPORT DE COMMISSION AU CONSEIL COMMUNAL

**Objet : autorisation générale de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers- Législature 2011-2016
Préavis No 01/16**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La COGEFIN s'est réunie le jeudi 15 septembre à la salle de Mazan. M. O. Barraud, Municipal des finances et des ressources humaines, accompagné du Boursier communal, était présent pour présenter le préavis et répondre aux éventuelles questions.

La Municipalité, comme à chaque début de législature demande au Conseil communal l'autorisation citée en titre, comme le précise l'article 17 du règlement du Conseil communal de Moudon.

La décision d'accepter ce préavis donnera la possibilité à la Municipalité d'acheter ou vendre des immeubles, de droit réel immobiliers et d'actions ou de parts de sociétés immobilières, et ce sans devoir demander à chaque fois l'accord du Conseil communal. Ces opérations nécessitent parfois en effet un délai très bref de décision.

La Municipalité tiendra au courant le Conseil communal de ses opérations dans le rapport des comptes de l'exercice concerné.

C'est à l'unanimité des membres présents que la COGEFIN vous propose d'accepter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

**vu le préavis de la Municipalité No 01/16 ;
ouï le rapport de la COGEFIN ;**

attendu que ce préavis a été porté régulièrement à l'ordre du jour de la présente séance :

- 1. Accorde à la Municipalité une autorisation générale, pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2021, de statuer sur les aliénations d'immeubles, de droits réels immobiliers, d'actions ou de parts de sociétés immobilières, pour un montant total de CHF. 100'000.- (cent mille francs) par cas, charges éventuelles comprises ;**
- 2. Accorde à la Municipalité une autorisation générale, pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2021, de procéder à des acquisitions d'immeubles et de droits réels immobiliers, d'actions ou de parts de sociétés immobilières, pour un montant total de CHF. 1'500'000.- (un million cinq cent mille francs).**

La rapportrice
S. Freymond